

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°57/2022

Séance Ordinaire du 21 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michelle

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François

Procurations :

M. SCHMITT à Mme BROSSEAU, M. CHANCHO à M. DARIO

Absents : /

Date de la convocation :

16/09/2022

Classement issu de la nomenclature

« ACTES »

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire dit que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 concerne l'opération suivante :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 020 : Dépenses imprévues Invest | 25 000.00 € | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest | 25 000.00 € | |
| D 2158-76 : ACQUISITION DE MATERIEL | | 10 000.00 € |
| D 2183-76 : ACQUISITION DE MATERIEL | | 5 000.00 € |
| D 2188 : Autres immo corporelles | | 10 000.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 25 000.00 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°3 au budget 2022 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Alain DARIO

